



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 11 décembre
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 05 décembre 2025

Étaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjoint(e)s
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI⁽¹⁾, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s : Emilien GOGUEL-MAZET par Louisa HAMMOUCHE, Djelloul OUARET par Patrick MAGRO, Ludovic DI MEO par Audrey CERMOLACCE, Gaëlle LECOQ par Roselyne MANDRAS

Étaient excusé(e)s et non représenté(e)s : Nathalie CIPRIANI, Thierry AUDIBERT,

Étaient absent(e)s : Anne OLIVERO, Bertrand CONNIN, Philippe REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

013-211301064-20251211-14-12-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2025
Publication : 16/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

(1) Arrivée après le vote de la 8^{ème} question



DELIBERATION N°14.12.2025

OBJET : ACTION SOCIALE - Reconduction de l'adhésion de la ville de Septèmes-les-Vallons à la Mission Locale de Marseille.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« La mise en œuvre des Missions locales est une compétence communale.

Cependant, il n'a pas été envisageable de créer une Mission Locale propre à Septèmes pour des raisons de taille critique insuffisante. La Ville a donc adhéré à la Mission Locale de Marseille par délibération n° 06.12.2004 du 9 décembre 2004 afin que les jeunes Septémois bénéficient d'un accompagnement adapté.

Je vous propose de renouveler l'adhésion de la Commune au sein de la Mission Locale de Marseille, afin de poursuivre l'action visant à traiter les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes Septémois de 16 – 25 ans

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de poursuivre l'action visant à traiter les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes Septémois de 16 – 25 ans,

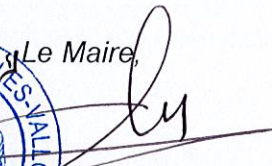
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE de renouveler l'adhésion de la Ville de Septèmes-les-Vallons à la Mission Locale de Marseille.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

PRECISE que les crédits représentant la participation de la ville sont portés au Budget primitif 2026.

Le Maire,

André MOLINO

